

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
1.39.56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental du Mont-Paon - Acquisitions de propriétés appartenant à la Société Civile Immobilière du Château d'Estoublon et à la Société Rio Tinto - Commune de Fontvieille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Espaces Naturels et aux Domaines départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un souci de protection de l'environnement, un périmètre de préemption a été institué à la demande et au profit du Département par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1982. Ce périmètre de préemption concerne plus de 200.000 hectares dans les espaces naturels du département et permet d'acquérir des propriétés présentant un intérêt notamment en matière d'espaces naturels, de patrimoine biologique, géologique ou paysager.

Dans le cadre de sa politique de protection des espaces naturels sensibles, le Département a acquis, en juin 2000, le Domaine départemental du Mont-Paon d'une superficie de 73 hectares situé sur la commune de Fontvieille.

Ce domaine se présente sous la forme d'une butte isolée de calcaire recouverte d'un massif forestier abritant en son point culminant les vestiges médiévaux d'un castrum. Ce castrum comporte de nombreux aménagements semi-rupestres (habitats, chapelle, tour...) et domine un village qui conserve les traces d'un habitat en terrasses défendu par une enceinte semi-circulaire.

Le Département engage, sur cette propriété, des actions de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager en associant une politique d'ouverture au public contrainte sur ce secteur.

En juin 2016, le Département a acquis la propriété du SIVU des Canonnettes d'une superficie de 47 hectares pour permettre d'une part le désenclavement du Domaine départemental et d'autre part l'aménagement d'une aire d'accueil du public pour faire découvrir les vestiges médiévaux de ce site.

Au sein de cette propriété, subsistent encore quelques enclaves (propriétés privées) pour lesquelles le Département souhaite se porter acquéreur afin de rationaliser l'assise foncière de la propriété et améliorer l'accès au public du Domaine départemental du Mont Paon.

- Société Civile Immobilière (SCI) du Château d'Estoublon, représentée par Madame Valérie REBOUL, domiciliée Route de Maussane – 13990 FONTVIEILLE, concernant la vente des

parcelles d'une superficie totale de 7 672 m<sup>2</sup>, cadastrée section BM n° 25-26-39 au lieu-dit « Le Nas de Gilli » sur la commune de FONTVIEILLE.

- La société RIO TINTO, représentée par Madame Isabelle RAIGNAULT, domiciliée Bois des Vergnes – 81120 MONTROC, concernant la vente d'une parcelle d'une superficie de 2 498 m<sup>2</sup>, cadastrée section BM n° 28 au lieu-dit « Le Nas de Gilli » sur la commune de FONTVIEILLE.

Le Département a fait une proposition d'achat à la SCI du Château d'Estoublon au prix de 4.600 € ainsi qu'une proposition d'achat à la société RIO TINTO au prix de 1.500 €. Ces propositions ont été acceptées.

La maîtrise foncière de ces parcelles permettra de créer une boucle locale de randonnée au départ de l'aire d'accueil du public en s'appuyant sur le chemin rural dit des Marrettes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL